

3, rue de l'Arrivée  
75749 Paris Cedex 15

Tél +33 (0)1 44 38 80 00



Monsieur le Préfet de la Marne  
Préfecture de la Marne  
1 Rue de Jessaint  
51000 Châlons-en-Champagne

A Paris, le 18 octobre 2021.

**Objet : Lettre de réponse aux demandes de compléments relatives à la recevabilité de la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement - projet éolien de la Sainte Croix - sur les communes de Soudé et Coole (Marne)**

Monsieur le Préfet,

La société Parc Eolien de la Sainte Croix est une filiale de la société An Avel Braz, producteur d'énergie verte. La Société Parc Eolien de la Sainte Croix développe un projet composé de onze aérogénérateurs sur les communes de Soudé et Coole. Ce projet a fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter le 8 juillet 2020. À la suite de ce dépôt, la Direction Départementale des Territoires m'a informé, par courrier du 2 décembre 2020, d'insuffisances relevées dans ce dossier et de compléments à apporter.

La demande de compléments était à fournir sous six mois. Compte-tenu des échanges à engager avec différentes parties prenantes (DSAE, SIRCAM notamment), An Avel Braz a souhaité disposer d'un report de délais, que vous avez accepté.

An Avel Braz a fait évoluer son projet et modifié l'implantation de certaines éoliennes afin de répondre à votre demande d'optimisation par rapport aux enjeux environnementaux. Le projet éolien de la Sainte Croix se compose de onze aérogénérateurs et trois postes de livraison pour une puissance totale maximale de 33,2 MW. Les modèles retenus pour les aérogénérateurs présentent une hauteur totale maximale allant de 130 à 165 m.

Conformément à nos entretiens des 26 février et 3 juin dernier, avec votre accord, nous n'avons pas prévu de faire un dossier « espèces protégées » car nous appliquons la doctrine de la DREAL (Eviter/Réduire) sans qu'aucune mesure de compensation ne soit requise. Comme l'indique notre dossier de demande, notre projet, sous réserve du respect des mesures énoncées, n'aura pas d'incidences négatives significatives sur la faune protégée. Ainsi, le projet éolien de la Sainte Croix ne remet pas en cause le bon accomplissement du cycle biologique des espèces protégées recensées et en aucune manière ne nuit au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle. Les suivis mortalité et comportementaux viendront conforter cette approche.

Vous savez combien la protection de la biodiversité et l'application stricte des principes régissent les valeurs d'An Avel Braz. C'est dans ce sens que nous avons développé le Parc Eolien de la Sainte Croix, en adoptant ces critères et en développant des mesures d'accompagnement qui permettent de renforcer la connexion écologique entre le Camp de Mailly et la forêt de Vauhalaise et se traduisent par un projet novateur d'agroforesterie. Une plaquette annexée à l'étude d'impact présente l'intégration des mesures environnementales dans ce projet de territoire.

En raison des évolutions et dans un souci de clarté et d'exhaustivité, l'ensemble des pièces de la demande d'autorisation unique d'exploiter une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent (éoliennes) ont été adaptées. Le fichier en annexe du présent courrier reprend l'ensemble des remarques ayant été formulées par vos services ainsi que les réponses correspondantes proposées par AN AVEL BRAZ.

Ainsi sont joints à la présente lettre de réponse :

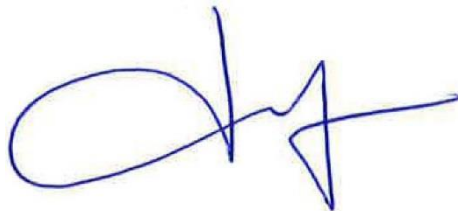
- > Pièce n° 1a – CERFAs de demande
- > Pièce n° 1b - Sommaire inversé
- > Pièce n° 2 - Description de la demande
- > Pièce n° 3 - Eléments graphiques
- > Pièce n° 4 - Etude d'impact de l'installation sur son environnement accompagnée de son résumé non technique et ses annexes (notamment biodiversité et agro-foresterie, paysage, acoustique)
- > Pièce n° 5 - Etude de dangers, accompagnée de son résumé non technique, relative aux dangers liés aux activités de l'installation et aux mesures mises en œuvre pour en réduire leurs probabilités d'occurrence ainsi que leurs effets ;
- > Pièce n° 6 - Droits sur les terrains
- > Pièce n° 7 - Avis consultatifs et accords des maires sur la remise en état
- > Pièce n° 8 – Note de présentation non technique du dossier de demande

Ce courrier tient lieu de demande de dérogation pour l'échelle des pièces graphiques de l'ICPE.

Par la présente, la société Parc Eolien de la Sainte Croix s'engage enfin à tout mettre en œuvre pour s'assurer du bon respect de sa responsabilité et de ses obligations d'exploitant d'une installation classée pour la protection de l'environnement vis-à-vis de ses prestataires de services au cours des différentes étapes de la vie du parc.

Vous remerciant par avance des suites que vous voudrez bien donner à la présente demande d'autorisation, nos équipes opérationnelles sont à votre disposition si des renseignements complémentaires vous semblent nécessaires.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop followed by a series of sharp, angular strokes.

Thierry Cazettes de Saint Léger  
Gérant

Pièce jointe : fichier synthétique de réponse à la demande de compléments